

Dossier de presse

Budget 2015

« Un budget qui renforce la compétitivité et l'emploi dans les secteurs agricoles et agroalimentaire, traduit les priorités du Gouvernement pour la jeunesse et la sécurité sanitaire, accompagne la transition écologique des entreprises et contribue au redressement des comptes publics »

Le projet de loi de finances pour l'année 2015 prévoit de doter le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) de près de 4,7 milliards d'€ en crédits de paiement.

Le budget total du ministère baisse de 4,1 % en crédits de paiement par rapport à 2014, participant ainsi à l'effort de réduction de la dépense publique. En termes d'autorisations d'engagements, il augmente de 4 % sur la même période et conforte ainsi, dans la durée, la capacité d'engagement de l'État sur ses missions prioritaires au service de l'économie et du développement durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, de la sécurité et de la qualité sanitaires de l'alimentation, et du renouvellement des générations. Sur le périmètre de la norme de dépense de l'État (c'est-à-dire

hors charge des retraites), l'évolution est de -4,8% en crédits de paiement et de +4,3% en autorisations d'engagements.

Au-delà du budget porté par le ministère en charge de l'agriculture, le Gouvernement, par la mise en œuvre du pacte de responsabilité et de solidarité, contribue dans des proportions inédites à restaurer la compétitivité des entreprises des secteurs agricole et agroalimentaire, directement soumises à la concurrence mondiale. Dès 2015, ce sont 729 M€ d'allègements de charges sociales et fiscales supplémentaires par rapport à cette année qui bénéficieront directement aux secteurs agricole et agroalimentaire et qui viendront s'ajouter au soutien de 662 M€ déjà alloué au travers du CICE en 2014. Cet effort traduit la mobilisation en faveur de l'emploi dans un secteur qui occupe plus de 1,5 million de personnes.





Un budget en cohérence avec les objectifs de la politique agricole commune et de la loi d'avenir

Le budget 2015 s'inscrit dans le cadre des orientations définies le 2 octobre 2013 par le Président de la République à Couron, visant à soutenir l'élevage et l'emploi par un rééquilibrage des aides de la PAC, à investir dans les entreprises agricoles et améliorer les instruments de prévention et de gestion des risques, à accompagner l'installation des jeunes agriculteurs, à renforcer le soutien à l'agriculture dans les zones défavorisées et favoriser la transition vers l'agro-écologie. Il constitue un volet essentiel de la politique globale du ministère, en lien avec les orientations définies dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et la mise en œuvre de la PAC, dont le financement communautaire représente au total 9,1 Mds d'€ pour l'agriculture en 2015.

La nouvelle PAC s'appliquera dans son intégralité en 2015 en s'appuyant sur un budget 2015 du ministère qui permet de tenir les engagements annoncés à Couron s'agissant de la revalorisation de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels, du soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, de la mise en place du nouveau plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles et du financement des mesures agro-environnementales et climatiques.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, adoptée le 11 septembre 2014, s'inscrit dans les mêmes objectifs de renforcement de la performance économique et environnementale de notre agriculture, ainsi que d'encouragement à l'installation des jeunes agriculteurs et à la diversité des productions agricoles françaises notamment par l'encadrement de l'accès au foncier et la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'articulation entre ces politiques confirme la cohérence de l'action menée par Stéphane Le Foll et l'ensemble du Gouvernement depuis 2012 en vue de donner aux acteurs du monde agricole, forestier et de l'agroalimentaire, l'ensemble des leviers d'action nécessaires pour répondre aux défis économiques, environnementaux et territoriaux d'aujourd'hui et de demain.

Un budget qui conforte la priorité en faveur de la jeunesse et de la formation

Le budget 2015 confirme la priorité du Gouvernement pour la **jeunesse par l'attribution de moyens renforcés pour l'éducation et le renouvellement des générations** :

■ la dotation totale de **crédits en faveur de l'enseignement et de la recherche agricoles s'élève à 1,7 Md€, soit une hausse de près de 5,9 % sur l'enseignement supérieur et la recherche et 2,8 % sur l'enseignement technique** par rapport à 2014 (après transferts). Ces crédits permettront, dès la rentrée 2015, de financer la création de **140 postes d'enseignants supplémentaires** et 25 postes d'auxiliaires de vie scolaire individuels (AVSI) auxquels s'ajoutent **20 postes créés dans l'enseignement supérieur**, en lien avec les créations prévues par le ministère de l'enseignement et de la recherche. L'objectif affiché dès 2012 par le Gouvernement est donc poursuivi. Le budget 2015 permet également **une revalorisation de l'enveloppe dédiée aux bourses sur critères sociaux** (+3,7 M€ au total par rapport à 2014) ainsi que l'augmentation de la dotation relative aux assistants d'éducation, confortant ainsi

l'enseignement agricole dans son rôle de promotion sociale. L'École nationale vétérinaire d'Alfort bénéficiera par ailleurs d'un soutien de l'État de 30 M€ sur la durée du contrat de plan État-Région (2015-2020), pour un investissement total de 60 M€ ;

■ **la politique d'installation des jeunes en agriculture est renforcée** : une enveloppe de 5 M€ supplémentaires sur les autorisations d'engagements permettra, en lien avec le cofinancement communautaire (qui représentera 80 % de l'aide totale apportée), d'engager 25 M€ supplémentaires par an au titre de la Dotation jeunes agriculteurs (DJA) à partir de 2015. De plus, un complément sur les aides directes sera alloué à partir de 2015 aux jeunes agriculteurs via le premier pilier de la PAC, représentant une enveloppe totale de 75 M€. Au total, conformément à l'engagement pris par le Président de la République à Cournon en 2013, ce sont donc **100 M€ supplémentaires par an qui seront dévolus à l'installation des jeunes**.

Un budget 2015 qui accompagne les dispositions du Pacte de responsabilité et de solidarité, pour une amélioration de la compétitivité des entreprises et au service de l'emploi

En matière de compétitivité – prix, les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire vont bénéficier, à plein, dès 2015, des dispositifs du Pacte de responsabilité et de solidarité :

■ dans le secteur de la production, les exploitants agricoles, employeurs de main d'œuvre, verront leurs charges d'exploitation diminuer de 200 M€ supplémentaires en 2015 par rapport à 2014. Dans le même temps, leurs cotisations personnelles en tant qu'indépendants diminueront de 160 M€. Dans le secteur de la commercialisation et de la transformation, les coopératives et les industries agroalimentaires bénéficieront, dès 2015, d'une diminution de leurs charges de 370 M€ par rapport à 2014 : 200 M€ dû au passage de 4 à 6 % du taux du CICE, 120 M€ via les allègements supplémentaires de cotisations sociales patronales, et 50 M€ avec la première baisse de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) dont la suppression définitive est prévue en 2017. **L'effort supplémentaire du gouvernement pour la compétitivité prix de ces secteurs pour 2015 s'établit donc à 729 M€.**

En matière de compétitivité – « hors prix », les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire vont bénéficier à partir de 2015 d'un soutien sans précédent en matière d'investissement en bénéficiant d'une enveloppe dédiée du Programme d'investissements d'avenir :

■ **les capacités d'engagements de l'État pour les investissements de modernisation dans les exploitations agricoles sont pratiquement doublées** entre 2014 et 2015 (de 30 à 56 M€). Cela concrétise le **plan de compétitivité et d'adaptation pour les exploitations agricoles** annoncé à Cournon en 2013 avec **au total, un montant prévisionnel de 200 M€ par an sur la période 2014-2020 de soutien aux investissements par le FEADER, l'État et les Régions**. S'y ajouteront encore les aides des autres financeurs qui souhaiteront s'engager à leurs côtés, comme par exemple les Agences de l'eau ;

■ le ministère de l'agriculture bénéficiera, en complément de son budget propre, d'une **dotation de 120 M€ sur 2015-**

2017 (40 M€/an) au titre du programme d'investissements d'avenir (PIA), dotation qui sera directement gérée par FranceAgriMer et l'ODEADOM pour financer l'investissement dans les secteurs agricole et agroalimentaire de métropole et des outre-mer. Ce renforcement de la politique d'investissement marque la priorité forte portée sur ce volet, axe stratégique du développement des filières.

- grâce aux crédits du PIA, le budget consacré au développement des **filières agricoles des outre-mer**, qui sont soumises à des contraintes spécifiques et nécessitent à ce titre un accompagnement adapté, est préservé.



Un budget qui accompagne la transition de l'agriculture vers l'agro-écologie, gage de compétitivité à moyen et long terme

- L'intégralité de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles est désormais reversée au **CASDAR**, permettant une revalorisation du plafond de dépenses de ce dernier de **22 M€** au service notamment du développement agricole et de la démarche « agricultures : produisons autrement ».
- **L'engagement en faveur du développement de l'agriculture biologique est confirmé** par le maintien des dotations au fonds « avenir Bio » et le renforcement des moyens de l'Agence Bio (+17%). Ces moyens permettront d'atteindre l'objectif fixé de doublement des surfaces.
- En 2015 seront engagées les premières mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) « territorialisées » et « systèmes » qui accompagneront la mise en œuvre du projet agro-écologique au-delà des MAEC déjà existantes. Un total de 304 M€ d'autorisations d'engagement sera ainsi consacré en 2015 aux MAEC et au soutien pour l'agriculture biologique. Ce fort montant d'AE en 2015 correspond à l'engagement d'un nombre important de contrats en début de période. Les années suivantes, des contrats MAEC supplémentaires pourront être souscrits grâce à des AE supplémentaires à hauteur d'environ 80 M€ en 2016 et 70 M€ en 2017 prévues dans le triennal.
- Par ailleurs, les crédits d'intervention en faveur de la politique forestière, avec la montée en puissance du fonds stratégique de la forêt et du bois, sont consolidés afin de contribuer pleinement au projet de contrat de filière forêt-bois, et de mieux accompagner le rôle de la forêt dans la lutte contre le changement climatique.

Un budget 2015 qui conforte les garanties apportées aux citoyens en matière de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation

■ Un effort exceptionnel est prévu avec la **création de 60 postes dès 2015** en vue de renforcer les contrôles vétérinaires, notamment dans les abattoirs de volailles. Cette décision amplifie encore la dynamique de sanctuarisation des effectifs sanitaires engagée par Stéphane Le Foll dès 2012, et qui rompt résolument avec les baisses d'effectifs décidées par le Gouvernement précédent. Ce renforcement des moyens poursuit un triple objectif : le respect de nos obligations européennes, la protection du consommateur et

l'accompagnement de la capacité exportatrice des entreprises pour lesquelles le contrôle sanitaire officiel est un élément de compétitivité.

■ Les moyens de l'ANSES sont par ailleurs renforcés avec la création de postes (+10 ETP en 2015) en lien avec la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt qui confie à l'agence des missions nouvelles de gestion des autorisations de mise sur le marché de produits phytosanitaires.

Un budget qui témoigne de l'engagement du ministère pour la modernisation de son action dans un objectif de simplification pour l'utilisateur et de redressement des comptes publics

■ S'agissant des emplois, la quasi stabilité des effectifs du ministère illustre les priorités accordées à la préparation de l'avenir et à la sécurité sanitaire avec la création de 245 postes au profit de l'enseignement et de la recherche (185) et du renforcement des contrôles en abattoir (60). Dans les autres secteurs, les efforts seront poursuivis avec la suppression de 225 postes. Pour les opérateurs, au global, les effectifs seront réduits de 277.

de mise en œuvre de pratiques écoresponsables au sein des services et le développement systématique de la dématérialisation des procédures et de la communication en réseau.

■ Les opérateurs sous tutelle du ministère participent également à ces efforts, en fonction de leurs situations respectives, permettant globalement de diminuer de 1,9% le montant des subventions qui leur sont allouées en 2015.

■ Hors dépenses de personnel, depuis 2012, le budget de fonctionnement du ministère a connu au total une baisse de 10%. En 2015, des efforts supplémentaires seront réalisés sur les dépenses de fonctionnement des services centraux et déconcentrés du ministère qui, hors dépenses liées aux loyers budgétaires, baissent globalement de 5,4% par rapport à la LFI 2014. Les principaux leviers mobilisés dans ce cadre sont le regroupement et l'optimisation du parc immobilier, la rénovation de la politique des achats courants, métiers, immobiliers et informatiques, la poursuite des efforts

■ Les chambres d'agriculture participeront, comme les autres réseaux consulaires, à la maîtrise de la dépense publique, grâce à la modernisation et à l'optimisation des moyens du réseau en cohérence avec la régionalisation des cadres d'intervention de la PAC, et avec les recommandations sur la politique de développement agricole issues de la concertation avec les professionnels sur la modernisation de l'action publique.

« Il s'agit d'un budget volontariste et responsable : il préserve à la fois les priorités qui sont les miennes, en faveur de la jeunesse, de la sécurité sanitaire, et d'une agriculture performante sur le plan économique, environnemental et social, tout en participant au redressement nécessaire des comptes publics » Stéphane Le Foll

La politique agricole et forestière

1 / La politique en faveur des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le projet de budget 2015 s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune 2014-2020 avec l'objectif de renforcer durablement la compétitivité des secteurs agricoles et agroalimentaires français. Les grandes orientations annoncées par le Président de la République au sommet de l'élevage à Cournon le 2 octobre 2013 constituent les lignes directrices du budget de soutien à l'agriculture.

Après 2014, année de transition, 2015 sera la première année de mise en œuvre des principales évolutions consécutives à la réforme de la politique agricole commune (PAC).

La priorité au secteur de l'élevage, notamment dans les zones difficiles, est à nouveau affirmée et se traduit par des soutiens importants aux filières concernées.

Le soutien en faveur de l'élevage dans les zones défavorisées est renforcé au travers de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), dont le budget global est accru. Après la revalorisation de 15 % de l'ICHN en 2014, l'enveloppe de l'ICHN connaîtra une nouvelle augmentation en 2015 pour mettre en œuvre deux orientations importantes. D'une part, dans un souci de simplification, la PHAE (prime herbagère agri-environnementale) sera remplacée par un montant supplémentaire intégré à l'ICHN (avec un plafond relevé à 75 hectares) et une MAEC « systèmes herbagers » en plaine. D'autre part, l'ICHN sera étendue à de nouveaux bénéficiaires pour que tous les producteurs laitiers en zone défavorisée ou de piémont y aient accès. L'enveloppe de crédits du ministère consacrés à l'ICHN passe donc de 179 M€ en 2014 à 232 M€ en 2015, ce qui permet une aide totale de 928 M€ en 2015 contre 634 M€ en 2014 (les crédits européens du FEADER apportant 75 % de l'aide totale en 2015).

En 2016, ce seront 256 M€ de crédits du ministère qui seront consacrés à l'ICHN permettant d'apporter une aide totale de 1 024 M€. Puis, en 2017, 264 M€ de crédits du ministère pour une aide totale de 1 056 M€. Grâce à ce budget, dès 2016, la mise en place de la nouvelle ICHN sera complète pour les bénéficiaires actuels puis elle sera stable les années suivantes, 2015 étant une année intermédiaire.

Avec des crédits qui continueront d'augmenter pour atteindre plus de 1 Md€ en 2016, la revalorisation de l'ICHN annoncée à Cournon pour 2020 sera donc effective et complète dès 2016 pour l'essentiel des bénéficiaires.

Le soutien à la modernisation des exploitations est significativement renforcé avec une augmentation de 26 M€ des crédits dédiés par rapport aux années 2013 et 2014, soit une enveloppe de 56 M€. Ces crédits seront mis en œuvre dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles qui résulte d'une large concertation entre l'État, les Régions, désormais autorités de gestion du deuxième pilier de la PAC, et les représentants du monde agricole.

Le plan de compétitivité et d'adaptation s'articule autour de quatre objectifs partagés entre l'État et les Régions : la modernisation des élevages, la recherche de la performance économique et environnementale dans le secteur végétal, l'amélioration de la performance énergétique des exploitations et l'encouragement des projets s'inscrivant dans une démarche agro-écologique, en particulier ceux conduits dans le cadre d'un groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Au total, conformément à l'engagement pris à Cournon en 2013, un montant prévisionnel de 200 M€ par an sur la période 2014-2020 est atteint avec les financements du FEADER, de l'État et des Régions. S'y ajouteront encore les aides des autres financeurs qui souhaiteront s'engager à leurs côtés, par exemple les Agences de l'eau ou l'ADEME.

La politique de l'installation est renforcée, rénovée et adaptée aux nouvelles modalités de mise en œuvre du développement rural en poursuivant l'objectif ambitieux d'aider 6 000 installations par an. L'année de transition 2014 a été mise à profit pour proposer des améliorations de l'action publique en matière d'installation : accueil et information de l'ensemble des porteurs de projets par les Points Accueil Installation (PAI) dans chaque département, meilleur accompagnement et lisibilité des démarches à travers des projets globaux d'installation, meilleure appropriation des projets par la mise en place d'un plan d'entreprise plus simple et plus souple.

Les moyens nationaux dédiés à cette politique sont renouvelés : le financement de la dotation jeunes agriculteurs (DJA) est augmenté de 25 % en passant d'une aide totale de 105 M€ en 2014 à 130 M€ en 2015 (l'augmentation de 25 M€ se compose de 5 M€ de crédits nationaux et d'une contrepartie communautaire à hauteur de 20 M€, soit 80 %). Les prêts bonifiés sont préservés.

Le financement du programme à l'installation et au développement des initiatives locales (PIDIL) et des stages sera dorénavant assuré par un budget global composé de 12 M€ provenant

de la taxe sur les plus values réalisées sur les ventes de terrains agricoles rendus constructibles et de 2,5 M€ prévus pour les stages, le total des deux étant fongible. Ces 14,5 M€, sont à comparer aux 15 M€ réellement mobilisés en 2014 après application du gel budgétaire aux 11,5 M€ prévus pour le PIDIL et aux 5 M€ prévus pour les stages. Conformément aux orientations retenues dans le cadre des Assises de l'installation la priorité sera donnée au renforcement du financement des PAI, aux actions facilitant la transmission (repérage des cédants, mise en relation cédants/repreneurs, audits d'exploitation avant ou après la transmission), au financement des stages et des centres d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés, au suivi post-installation et à la communication.

Le dispositif fiscal d'abattement sur les bénéfices imposables est plafonné à hauteur de 5 000 €/exploitant dans un souci d'équité et de meilleur ciblage de la mesure ; les autres dispositifs fiscaux et sociaux en faveur de l'installation sont maintenus.

Le budget 2015 concourt pleinement au projet agro-écologique qui replace l'agronomie au cœur des pratiques et des systèmes de production en vue d'une performance à la fois économique, environnementale et sociale. Ce projet, lancé par le Ministre de l'agriculture en décembre 2012 et qui n'a cessé de se développer depuis, s'appuie sur l'ensemble des politiques du ministère, qui sont revues pour contribuer à accompagner cette transition. Le renforcement des moyens consacrés aux mesures agroenvironnementales et climatiques traduit la volonté d'accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre des modes de production respectueux de l'environnement notamment pour préserver les ressources en eau et favoriser la biodiversité. Ces crédits permettront également d'accompagner la conversion et le maintien en agriculture biologique dans l'objectif de doublement des surfaces en bio qui est un des points clés du programme « Ambition bio 2017 » présenté par le Ministre de l'agriculture en mai 2013. Ce soutien significatif s'accompagne du financement du fonds national de structuration dit « fonds avenir Bio », géré par l'Agence Bio, au niveau de 4 M€ en 2015. Les aides à l'installation (DJA) sont majorées pour les projets d'agriculteurs qui s'engagent dans une démarche agro-écologique. Les Régions pourront prévoir de faire de même pour les aides aux investissements dans les exploitations agricoles prévues dans les programmes régionaux de développement rural.

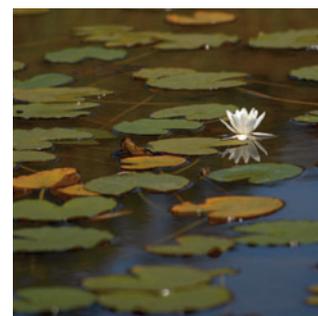
Afin de renforcer la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires, un effort particulier sera fait en 2015 sur les mesures d'investissement par une mobilisation du Programme d'investissements d'avenir (PIA), dont une partie sera dédiée à un programme spécifiquement agricole et agroalimentaire. Une dotation spécifique de 40 M€/an sur trois ans, soit 120 M€, est prévue pour les filières agricoles et agroalimentaires. L'enveloppe annuelle de 40 M€ sera mise en œuvre à hauteur de 34 M€ en métropole et 6 M€ en Outre-mer.

Malgré le contexte budgétaire contraint, le budget d'intervention nationale 2015 de FranceAgriMer en faveur des filières agricoles et agroalimentaires est globalement préservé grâce à la

mobilisation de différentes sources de financement (CASDAR, PIA) en compensation de la baisse de la dotation budgétaire du programme 154. Au total, la dotation d'intervention nationale de l'établissement pour les filières en 2015 est de 95,5 M€ : 25,4 M€ en provenance du programme 154 (contre 87,2 M€ en 2014) auxquels s'ajoutent pour la première fois 34 M€ du programme d'investissements d'avenir et à titre provisionnel 36,1 M€ du CASDAR (contre 18 M€ en 2014) pour le financement de l'appui technique, de l'expérimentation et de la génétique. Cette dotation de 95,5 M€ permet de préserver les moyens de l'opérateur pour mettre en œuvre des actions prioritaires et structurantes bénéficiant aux filières agricoles et agroalimentaires. Le financement des actions de promotion ne sera plus assuré principalement par FranceAgrimer qui pourra toutefois conserver une politique de soutien ponctuel en cas de crises ou dans certaines filières spécifiques.

Concernant les outre-mer, le Gouvernement maintient le niveau de soutien à ces territoires confrontés à des problématiques spécifiques en mobilisant différentes sources de financement. Il conserve une enveloppe de crédits dédiés au soutien de la filière canne à sucre de 84 M€ (à comparer à 86,1 M€ en 2014) et des crédits mis en œuvre par l'Office de développement de l'économie agricole outre-mer (Odeadom) à hauteur de 37,5 M€ (à comparer à 41,1 M€ en 2014). Ces baisses limitées de crédits en provenance du programme 154 seront intégralement compensées par une enveloppe de 6 M€ par an dédiée aux filières outre-mer à travers le programme d'investissements d'avenir ce qui permettra d'orienter davantage les financements vers des actions structurantes pour les filières outre-mer.

Le budget 2015 prévoit d'accroître le soutien national apporté aux contrats d'assurance récolte de la campagne 2014 (+5 M€), ce qui permettra de porter le soutien public total, national et européen, à 100 M€. Les dispositifs de gestion des risques seront mis en œuvre pour les nouveaux contrats conclus en 2015 dans le cadre du second pilier de la PAC et financés en totalité par des crédits européens.



Afin de développer les industries agroalimentaires, le Ministère se mobilise sur l'ensemble des facteurs de compétitivité des entreprises (financement, recherche et développement, innovation, export, emploi, relations commerciales, environnement, etc.). Ainsi, les entreprises agroalimentaires peuvent à la fois bénéficier de dispositifs généraux (CICE, exonérations de charges sociales prévues par le Pacte de responsabilité et de solidarité, Bpifrance, etc.) et de dispositifs dédiés (FranceAgriMer notamment à travers le PIA, opérations collectives, charte emploi, instituts techniques agroalimentaires, etc.). Le projet de budget 2015 s'inscrit pleinement dans les orientations définies dans le contrat de la filière alimentaire, signé en juin 2013 grâce notamment à la contribution du PIA.

Dans le cadre des Assises de la fiscalité, au terme de travaux et d'une concertation menés en 2014, plusieurs réformes seront engagées pour le secteur agricole. Elles visent, via l'outil fiscal, à renforcer la politique de gestion des risques (amélioration de la dotation pour aléas), à encourager la transition agro-écologique des exploitations par le développement de la méthanisation, à simplifier les dispositifs et à assurer une plus grande équité entre les agriculteurs (modernisation du système d'imposition forfaitaire).

2/ La politique en faveur de la forêt et de la filière bois

Le projet de budget 2015 a pour ambition, dans un contexte budgétaire contraint, de poursuivre l'accompagnement du secteur forestier et de la filière bois pour répondre aux enjeux majeurs d'adaptation de la forêt au changement climatique et du développement de la filière. Les crédits d'intervention en faveur de la filière sont donc maintenus.

Le projet de budget 2015 est marqué principalement par :

- le maintien du financement du fonds stratégique de la forêt et du bois qui rassemble les crédits d'intervention dans le secteur forestier afin de rendre plus efficace et plus lisible la politique menée et d'organiser une gouvernance partagée et cohérente avec les grands enjeux de la politique forestière actuelle. Au-delà des 11 M€ de crédits budgétaires, ce fonds sera alimenté par les compensations de défrichement ainsi que par une partie de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti perçue en forêt ;
- le maintien des crédits de soutien à la protection contre les risques (incendie de forêts, entretien des forêts qui ont un rôle de protection contre l'érosion en montagne et de stabilisation des dunes du littoral) ;
- **concernant l'ONF, la subvention exceptionnelle de l'Etat, qui avait été justifiée les années précédentes par la conjoncture dégradée sur le marché du bois, est réduite d'environ 20 M€ en 2015** : cette baisse est rendue possible par des perspectives de recettes en hausse (conjoncture favorable sur le marché du bois, mobilisation du bois, etc), par une



réduction des dépenses de l'établissement via un effort sur les fonctions support (frais financiers, performance des achats, dépenses du siège, etc.). Cette économie est également rendue possible grâce à la montée en puissance du CICE dont l'ONF bénéficiera en 2015. Les objectifs de renforcement des investissements forestiers et de maintien du maillage territorial sont préservés. Il est par ailleurs prévu de renégocier de façon anticipée le contrat d'objectif et de performance de l'ONF, afin de redéfinir de façon concertée l'équilibre des contributions respectives au budget entre l'ONF, l'État et les communes forestières, tout en pérennisant le régime forestier.

- **la subvention au profit du Centre National de la Propriété Forestière sera exceptionnellement mise à zéro en 2015**. Cela ne remet pas en cause le fonctionnement de l'établissement qui mobilisera en 2015 ses réserves très excédentaires par rapport aux normes prudentielles applicables aux établissements publics.
- la poursuite du plan chablis Klaus en faveur des forêts du sud-ouest sinistrées en 2009 afin de financer le nettoyage et la reconstitution des parcelles concernées au niveau des engagements pris en 2013 avec notamment la prise en compte des problèmes sanitaires (scolytes) déclenchés à la suite de la tempête.

L'agriculture et l'agroalimentaire au cœur de la politique pour la croissance et l'emploi

En 2015, en application du Pacte de responsabilité et de solidarité, le Gouvernement allègera de 729 M€ les charges des entreprises agricoles et agroalimentaires, par rapport à 2014, ce qui renforcera d'autant leur compétitivité. D'ici 2017, l'allègement des charges sociales et fiscales de ces entreprises atteindra près de 1,1 milliard d'euros (1 089 M€) par rapport à 2014 et près de 1,8 milliard d'euros (1 768 M€) par rapport à 2012. Cette politique très ambitieuse de soutien à la croissance et l'emploi dans l'agriculture et l'agroalimentaire est rendue possible grâce à l'effort réalisé en matière de réduction de la dépense publique.

Les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire bénéficieront pleinement de la stratégie économique du Gouvernement visant à soutenir la croissance et l'emploi.

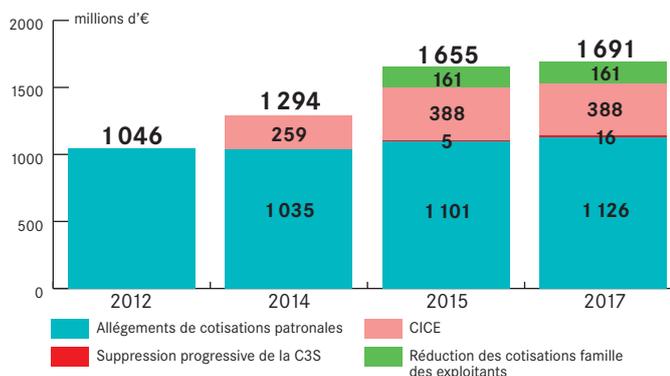
Par les allègements de charges sociales et fiscales prévus par le Pacte de responsabilité et de solidarité qui vont se mettre en place à partir du 1^{er} janvier 2015 ainsi que par le plein effet du CICE au cours de la même année, la compétitivité tant du secteur de la production que de la transformation va en effet se renforcer.

● En 2015, le secteur de la production agricole bénéficiera, globalement, d'un allègement de charges sociales et fiscales de 1 655 M€, soit 361 M€ de plus qu'en 2014, année au cours de laquelle la première phase de mise en œuvre du CICE avait déjà allégé les charges de ce secteur de 259 M€.

Les exploitants agricoles, employeurs de main d'œuvre, verront ainsi leurs charges d'exploitation diminuer de 200 M€ en 2015 et leurs cotisations personnelles de 161 M€.

En 2017, l'allègement total de charges pour le secteur de la production agricole s'établira à 1 691 M€.

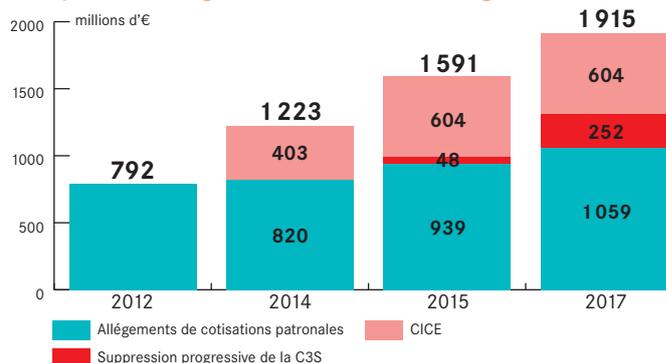
Production agricole



Un secteur de la production agricole plus compétitif, c'est un secteur qui sera à même d'offrir ses produits dans de meilleures conditions de concurrence tant à notre industrie de transformation et de commercialisation qu'à la circulation dans l'Union européenne et l'exportation vers les pays-tiers.

● En 2015, les coopératives et les industries agroalimentaires bénéficieront, globalement, d'un allègement de charges sociales et fiscales de 1 591 M€ soit 368 M€ de plus qu'en 2014, année au cours de laquelle la première phase de mise en œuvre du CICE avait déjà allégé leurs charges de 403 M€. En 2016 et 2017, l'allègement des charges sociales et fiscales sera poursuivi pour être porté à 1 915 M€ soit un gain supplémentaire de 324 M€, portant le différentiel avec l'année 2014 à 692 M€.

Coopératives agricoles & industries agroalimentaires



Un secteur de transformation et de commercialisation des produits agricoles plus compétitif, c'est l'assurance d'une industrie qui retrouvera des marges d'investissement, d'innovation et de croissance et pourra renforcer ses parts de marchés en France et à l'étranger.

Ces mesures doivent permettre de redonner des perspectives aux filières agricoles et agroalimentaire et de renforcer leur développement sur tout le territoire.

Pour mémoire, on notera que le secteur des services qui relève du régime social agricole bénéficiera également en 2015 d'un allègement de charges sociales et fiscales de 162 M€ de plus qu'en 2014. Comparé à la situation de 2012, la baisse des charges pour ce secteur s'établira à 539 M€ d'ici 2017.

L'alimentation et la sécurité sanitaire

Le budget 2015 dédié à la sécurité et à la qualité sanitaire de l'alimentation s'élève à près de 501 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement. Il est donc globalement stable avec une baisse très faible de 0,5% en AE et 0,4% en CP par rapport à la LFI 2014. Hors dépenses de personnel, la baisse est de 0,9% en autorisations d'engagement et de 0,6% en crédits de paiement.

Ainsi, si le programme 206 participe en 2015 à l'effort interministériel d'économies budgétaires, les économies ont été soigneusement positionnées afin de ne pas remettre en cause la priorité politique en matière de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation. Il s'agit de conforter les missions régaliennes de l'État et de respecter les engagements européens de la France.

Cette priorité se concrétise notamment par la création de 60 emplois destinés à renforcer les contrôles sanitaires et par le renforcement des moyens alloués à l'Anses.

En outre, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) adoptée le 11 septembre 2014, va marquer une évolution importante pour un certain nombre de missions du ministère dans les domaines sanitaire et phytosanitaire, et notamment :

- ▶ une meilleure prise en compte de l'implication des animaux sauvages dans la diffusion des maladies animales ;
- ▶ une transparence des résultats de contrôles officiels ;
- ▶ un renforcement des pouvoirs conférés aux inspecteurs ;
- ▶ un meilleur encadrement de l'utilisation des antibiotiques à usage vétérinaire ;
- ▶ un accès renforcé et facilité aux solutions de biocontrôle ;
- ▶ une meilleure maîtrise de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Le transfert de la délivrance des décisions d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et des matières fertilisantes et supports de culture à l'Anses prévu par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt sera un important chantier à conduire courant 2015. Pour assurer dans de bonnes conditions ce transfert, les effectifs de l'ANSES seront augmentés de 10 ETP à titre transitoire en 2015. Des souplesses seront également accordées à l'ANSES dans la gestion de ses effectifs pour absorber les pics d'activité.



L'année 2015 verra aussi la mise en œuvre d'une nouvelle version du plan Écophyto. Elle sera soumise à consultation du public, puis validée par le Comité national d'orientation et de suivi du plan Écophyto à la fin de l'année 2014. La mise en place des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) prévus par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt constituera une action majeure de ce plan rénové.

La création de ces CEPP, ainsi que la hausse de la redevance pour pollutions diffuses, s'accompagneront d'un renforcement des contrôles et du ciblage des actions en faveur de la diminution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et de l'amélioration des outils de mesure.

Enfin, la mise en œuvre de la gouvernance sanitaire et phytosanitaire révisée conduira, pour l'année 2015, à l'exécution des premières conventions de délégation entre les Préfets de Région et les organismes à vocation sanitaire dans les domaines animal et végétal (OVS).

L'enseignement et la recherche agricoles

Au même titre que l'Éducation nationale, l'enseignement agricole a toute sa place au sein du pacte éducatif souhaité par le Président de la République. Ainsi, à la rentrée 2015, outre la création supplémentaire de 25 postes d'auxiliaires de vie scolaire, 140 emplois nouveaux d'enseignants seront créés. La promesse des 1 000 emplois nouveaux pour l'enseignement technique agricole sur le quinquennat sera tenue.

L'enseignement agricole mobilise ses savoir-faire et ses spécificités pour contribuer efficacement à la promotion sociale, l'insertion professionnelle et la formation tout au long de la vie, l'identification et la diffusion de nouveaux modèles de production, et l'ouverture européenne des jeunes, qui sont autant d'enjeux majeurs pour la jeunesse.

L'enseignement agricole est à la fois un acteur et un vecteur de la transition de l'agriculture vers l'agro-écologie, comme lieu d'expérimentation et de transmission des savoirs. À ce titre, un chapitre important de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt lui est consacré.

Le budget de l'enseignement et de la recherche agricoles (y compris CAS pension) s'élève en 2015 à plus de 1,7 Md d'€.

L'enseignement technique agricole se voit conforté par un budget en augmentation (+2,8 % par rapport à 2014), qui s'élève à 1 380 M€ en crédits de paiement. Cette augmentation intègre :

- ▶ les dépenses de personnel (+36 M€), compte tenu de l'effet de la création à la rentrée 2015 de 140 postes d'enseignants (98 créations pour le public et 42 créations pour le privé) et de l'extension en année pleine des 150 créations programmées à la rentrée 2014 (105 pour le public et 45 pour le privé). Pour mémoire, 200 emplois d'enseignants ont été créés à la rentrée 2013 (140 pour le public et 60 pour le privé) et 50 postes à la rentrée 2012. La répartition de ces créations de postes entre le public et le privé reflète, à due proportion, les suppressions de postes effectuées par le Gouvernement précédent ;
- ▶ un rebasage du dispositif relatif aux assistants d'éducation (+2,8 M€). Cette valorisation nouvelle permettra de conforter l'intervention de l'État s'agissant du financement au coût réel pour chaque établissement. La création, pour 0,7 M€, de 25 nouveaux postes d'auxiliaires de vie scolaire individuels à la rentrée 2015, en complément des 100 postes créés depuis la rentrée scolaire 2012, permet de mieux accompagner les élèves en situation de handicap ;

- ▶ le financement (+0,9 M€, soit +1,1 %) des mesures nouvelles en faveur des boursiers sur critères sociaux (créations d'un échelon 0 bis permettant à certains étudiants, sur la base des revenus des parents, de bénéficier d'une aide annuelle de 1 000 €, création d'un septième échelon à destination des étudiants issus des familles aux revenus les plus faibles et d'une allocation pour les étudiants en situation d'autonomie avérée). La deuxième vague de mesures nouvelles (diminution du plafond de ressource pour l'accès à l'échelon 0 bis) sera financé en 2015 avec l'appui du Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; des moyens supplémentaires (+0,4 M€) pour renforcer l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et conforter les établissements agricoles dans leur rôle d'ascenseur social en application de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

- ▶ une dotation complémentaire de 0,2 M€ qui permettra la modernisation des systèmes d'information et la mise en œuvre de la politique du numérique éducatif.

À la dernière rentrée, environ 170 000 jeunes ont été accueillis par les 814 établissements d'enseignement technique répartis sur l'ensemble du territoire national.

L'enseignement supérieur et la recherche agricoles voient leur budget augmenter de 5,9 % par rapport à 2014, avec un budget qui s'élève désormais à 331 M€ en crédits de paiement. Ce budget permet en particulier une augmentation des bourses sur critères sociaux de 25,4 %, soit 3,7 M€ supplémentaires.

En outre, le MAAF s'engage en 2015 dans un programme d'investissement exceptionnel en faveur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort, avec un soutien financier de 30 M€ sur la période de contractualisation des CPER 2015-2020 (5 M€/an sur 6 ans), pour un investissement total prévisionnel de 60 M€.



Maîtrise des dépenses publiques, performance de l'État et des opérateurs

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt conduit une politique de modernisation et de simplification ambitieuse qui vise à accroître la qualité du service rendu aux usagers tout en améliorant le fonctionnement et la performance des services. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique entreprise par le Gouvernement.

En 2015, l'effort de simplification du Ministère sera poursuivi pour concrétiser encore davantage le « choc de simplification » souhaité par le Président de la République et attendu par les entreprises et les particuliers.

Pour le ministère, ce processus relève à la fois de la simplification du droit et de la simplification des procédures. Pour assurer la bonne prise en compte des attentes des usagers du MAAF dans toute leur diversité (agriculteurs, entreprises, mais aussi forestiers, enseignants, apprenants et leurs familles, etc.), un Conseil pour la simplification de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a été installé en mai 2014. Sa création traduit la volonté d'associer l'ensemble des acteurs (organisations professionnelles, services de l'État...) concernés par la démarche de simplification. Son objet est de recueillir les attentes, d'assurer une concertation sur l'évolution des démarches et d'informer régulièrement de l'avancée des travaux.

À ce titre, le ministère poursuit également sa politique de développement de l'administration numérique. Complémentaire de la relation individuelle entretenue par les agents des services du ministère dans les territoires avec les usagers, elle simplifie l'accès à l'information administrative et la réalisation des démarches. Plusieurs actions en cours concourent à cet objectif :

- ▶ l'amélioration de la qualité des formulaires et la suppression des pièces justificatives qui ne s'avèrent pas strictement nécessaires pour mettre en œuvre le principe « Dites-le nous une fois » par lequel l'administration s'interdit de demander à un usager une information dont elle dispose déjà ;
- ▶ la poursuite du développement des téléprocédures qui permettent aux usagers de réaliser simplement et de manière sécurisée leurs démarches administratives :
 - la dématérialisation des procédures sanitaires pour l'exportation des produits agricoles (projet *exp@don 2*) simplifiera significativement les démarches des exportateurs ;
 - la dématérialisation du passeport bovin pour simplifier, pour tous les acteurs de la filière, le suivi des animaux jusqu'à l'abattoir ;

- la dématérialisation du dossier de demande des aides de la nouvelle PAC grâce à *TéléPAC*, service par lequel près de 9 exploitants sur 10 télédéclarent désormais leur demande ;
- la création d'une nouvelle téléprocédure pour le remboursement de la taxe sur les produits pétroliers (TIC TIGN) est en cours de développement avec la DGFIP et l'AIFE et sera opérationnelle dans quelques départements pilotes dès 2015 ;

- ▶ l'enrichissement du site *mesdemarches.agriculture.gouv.fr* qui informe tous les usagers du ministère de l'ensemble des démarches qu'ils sont susceptibles de réaliser auprès des services du MAAF et de ses opérateurs et donne accès aux formulaires et aux téléprocédures associées ;
- ▶ la rénovation du site du bulletin officiel du Ministère (avec *BO Agri* comme nouvelle dénomination) qui permet d'accéder à l'ensemble des instructions et notes de service publiées par le ministère et qui fait le lien avec les textes législatifs et réglementaires qu'elles mettent en œuvre.

En matière d'organisation, les évolutions engagées en 2014 ont concerné des ajustements de missions (arrêt des missions d'assistance à la délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement) et le transfert aux régions des effectifs assurant les missions de pilotage du 2ème pilier de la PAC dans le cadre de la décentralisation de la gestion des fonds européens. Ces actions sont conduites en concertation étroite avec les organisations représentatives du personnel.

Dans les mois à venir, le ministère s'inscrira dans la réflexion engagée au plan interministériel, à la suite des communications du Premier Ministre et du secrétaire d'État à la réforme de l'État et à la simplification des 2 juillet et 10 septembre 2014, pour identifier les évolutions nécessaires dans la perspective de la réforme des collectivités territoriales. Il s'agira dans un premier temps d'évaluer la pertinence des missions conduites par le Ministère et les services déconcentrés au regard du contexte économique et social, de l'évolution des collectivités territoriales, de la nécessaire maîtrise des dépenses publiques et de nos obligations communautaires. Les conclusions de cette analyse pourront, dans un second temps, conduire à envisager des évolutions organisationnelles sur les modalités d'exercice de ces missions.

La poursuite des efforts d'optimisation du fonctionnement à la fois du ministère et des établissements publics sous tutelle.

Pour garantir une baisse globale de 5,4 % des dépenses de fonctionnement des services (hors loyers budgétaires), le ministère s'est engagé dans une politique volontariste de maîtrise et d'amélioration du fonctionnement et de la gestion des services ; les principales actions conduites concernent :

- ▶ **la rationalisation de l'ensemble des implantations immobilières, avec en particulier le regroupement sur deux pôles des sites parisiens de l'administration centrale** et la politique de rénovation et d'optimisation des sites correspondants ;
- ▶ **la rénovation de la politique des achats** avec l'élaboration d'un Plan Actions Achats qui couvre l'ensemble des programmes budgétaires et l'animation d'un réseau partagé avec les services déconcentrés et les opérateurs du ministère ;
- ▶ **l'évolution des pratiques de fonctionnement dans les services du ministère**, tant en matière d'impression et de diffusion de l'information, qu'en matière de déplacements : de nouvelles solutions sont privilégiées comme la création de salles de visio-conférence, le développement de dispositifs de formation à distance et la généralisation de l'application Chorus-Déplacements Temporaires ;
- ▶ **l'utilisation de nouveaux supports de communication et le développement généralisé de la dématérialisation.** Le ministère privilégie les solutions numériques à destination de ses usagers et de ses agents dans tous les domaines de compétences du ministère : dématérialisation des enquêtes statistiques, mise à disposition d'une information facilement accessible sur les réseaux ou encore mise en place d'applications nomades pour les agents des réseaux déconcentrés en charge des contrôles du domaine sanitaire.

Les établissements publics sous tutelle du ministère (opérateurs de l'État et chambres d'agriculture) participeront également à cet effort d'optimisation. Les réductions ont été conduites dans un esprit de responsabilité, en opérant des modulations afin de tenir compte de leurs situations respectives. Les contrats d'objectifs et de performance des opérateurs permettront d'établir les orientations stratégiques de chaque opérateur, tout en s'assurant de la contribution de chaque établissement aux exigences de performance et de modernisation.

Des effectifs répondant aux objectifs d'optimisation et de renforcement des politiques prioritaires.

S'agissant des emplois, le ministère et ses établissements publics sous tutelle réduiront globalement leur effectif de 257 emplois en 2015 tout en renforçant les ressources allouées aux secteurs prioritaires suivants :

- ▶ L'enseignement agricole bénéficiera de 185 créations de postes :
 - 140 postes supplémentaires d'enseignants et 25 postes d'auxiliaires de vie scolaire individuels (AVSI) seront mis en place à la rentrée 2015 dans l'enseignement technique, dans le respect de l'engagement de création de 1 000 postes sur la durée du quinquennat ;
 - 20 postes supplémentaires dans l'enseignement supérieur.
- ▶ La sécurité sanitaire de l'alimentation avec 60 postes supplémentaires qui seront dédiés aux contrôles vétérinaires dans les abattoirs.

225 suppressions de postes sont prévues dans les autres secteurs d'activité du ministère, et 277 suppressions pour les opérateurs.



Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt Budget 2015

